

Proposition de conventions  
d'application de la Licence et du  
Master mention Information  
Communication co-accrédités

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA VIE  
DE L'ÉTUDIANT

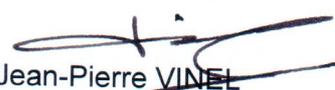
## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 21 février 2017

### Délibération 2017/02/CFVU-14

- Vu *le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*  
Vu *les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier notamment son article 35*

**Après en avoir délibéré, les conseillers proposent au président les conventions d'application de la Licence et du Master mention Information-Communication co-accrédités (document joint)**

Toulouse le 23 février 2017  
Le Président

  
Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 19

Nombre de voix favorables : 19  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0



## **CONVENTION D'APPLICATION**

### **à la convention cadre liant l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et les établissements du site co-accrédités à délivrer les diplômes nationaux de master**

#### **Pour la mention de Licence: *Information-Communication***

ENTRE :

UNIVERSITÉ FÉDÉRALE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES, 41, allées Jules Guesde - CS 61321 - 31013 TOULOUSE Cedex 6 représentée par son Président, Philippe RAIMBAULT, ci-après dénommée « **UFTMiP** »,

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER, 118 route de Narbonne 31062 TOULOUSE Cedex 9 représentée par son Président, Jean-Pierre VINEL ci-après dénommée « **UT3** »,

UNIVERSITÉ TOULOUSE II JEAN JAURES, UNIVERSITÉ TOULOUSE II JEAN JAURES, 5, allées Antonio Machado 31000 TOULOUSE, représentée par son Président, Daniel LACROIX ci-après dénommée « **UT2** »,

UNIVERSITÉ TOULOUSE I CAPITOLE, 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE Cedex 9 représentée par sa Présidente, Corinne MASCALE ci-après dénommée « **UT1** »,

#### **Etant préalablement rappelé :**

La présente convention s'inscrit en application de la convention cadre liant l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et les établissements du site co-accrédités à délivrer les diplômes nationaux de master signée entre les parties en juillet 2016.

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : Objet de la convention d'application**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités opérationnelles spécifiques de gestion et de mise en œuvre des parcours de formation au sein de la mention de Licence : ***Information-Communication***.

La convention précise également les dispositions spécifiques et les éventuelles dérogations exceptionnelles aux règles communes définies dans la convention cadre.

### **3.3 – Conseil de perfectionnement**

Le conseil de perfectionnement est composé de :

- tous les membres de la commission pédagogique
- 2 représentants étudiants (un titulaire et un suppléant) par parcours type
- 8 représentants du monde socio-professionnel des secteurs de la communication publique, des bibliothèques, de l'édition, des agences de communication, de la culture, des collectivités territoriales et des médias (2 désignés par UT3 ; 2 désignés par UT2J/DDAME ; 2 désignés par UT2J/Art&Com ; 2 désignés par UT1). Le choix des représentants du monde socioprofessionnel doit tenir compte de l'équilibre entre employeurs et employés, secteur public et secteur privé, hommes et femmes.

## **ARTICLE 4 : Gestion administrative et pédagogique des formations**

### **4.1 - Inscription administrative des étudiants**

#### ***4.1.1 - Inscription principale des étudiants en formation initiale***

Sur l'année L3 du parcours « Communication et arts du spectacle / Information-Communication », l'inscription des étudiants est faite à l'Université Toulouse 3 ; sur toutes les autres années, l'inscription des étudiants est faite à l'université Toulouse 2

#### ***4.1.2 - Inscription secondaire des étudiants en formation initiale***

Il est convenu pour l'ensemble des années partagées de la mention, que les étudiants seront inscrits, au moins à titre secondaire, dans tous les établissements impliqués dans la mise en œuvre de cette année.

#### ***4.1.3 - Inscription des stagiaires en formation continue diplômante et qualifiante***

Les règles d'inscription des stagiaires en formation continue diplômante et qualifiante sont celles définies dans la convention d'application « Formation Continue et Alternance ».

### **4.2 - Mise en œuvre financière des formations**

Les enseignants des établissements impliqués dans les enseignements de l'ensemble de la mention sont rémunérés par leur établissement d'origine au titre de la contribution dudit établissement. Le tableau 3 précise les contributions des universités Toulouse 1 et Toulouse 3. Tous les autres cours sont assurés par l'université Toulouse 2.

Pour le parcours-types partagé, au plus tard le jour de la rentrée, les établissements signataires s'engagent à mettre en place, pour l'ensemble de l'année universitaire ouverte, les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la convention

### **4.3 - Organisation des jurys d'admission et de validation des études**

Le responsable de site de parcours type met en place, pour chaque année du parcours type, en collaboration avec les responsables locaux du parcours et les responsables locaux de l'année concernée (cf. tableau 1 et 2) :

- une pré commission d'admission dans l'année du parcours type partagé,
- un pré jury de validation des études, à la fin de l'année du parcours type partagé.

Le référent de mention met en place, en collaboration avec les responsables de parcours types

- une commission d'admission dite d'harmonisation qui s'appuiera sur les travaux des pré commissions,
- un jury de validation de la 1<sup>ère</sup> année et un jury de diplôme qui statuera sur la base des pré-jurys de

présente convention, et ce jusqu'au terme de l'année universitaire en cours.

La présente convention peut être résiliée d'un commun accord de l'ensemble des signataires, acté au moins six (6) mois avant le début de la prochaine année universitaire, avec prise d'effet à compter du début de l'année universitaire concernée.

## Annexe

Réfèrent de mention (nom et établissement) : Franck Bousquet, Université Toulouse 3

Nom du parcours type partagé	Composantes/Ecoles opérant sur le parcours	Responsable de site du parcours type	Responsable local du parcours type par établissement
Communication et arts du spectacle / Information Communication	UT2 UT3	Annette Burguet	Amanda Rueda

Tableau 1 : Liste des responsables des parcours types partagés dans la mention

Années de parcours type	Composantes opérant sur le parcours	Responsable local de l'année	Secrétariat d'établissement
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> année	<b>UT2</b>	<b>Amanda Rueda</b>	<b>UT2</b>
3 <sup>e</sup> année	<b>UT3-IUT A</b>	<b>Annette Burguet</b>	<b>UT3-IUTA</b>

Tableau 2 : Structure opérationnelle du parcours type partagé :  
**Communication et arts du spectacle / Information Communication**  
(en gras, les entités coordinatrices pour chaque année)

	<b>2016-2017</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>Nbre groupe</b>	<b>Tot Eq TD</b>
<b>Cours L3 assurés par UT1</b>					
<b>1er semestre</b>					
Communication et société CM	Sylvie Laval	20			30
Communication et société TD	Nicolas Peyre		8	2	16
<b>2ème semestre</b>					
Approches communicationnelles de la culture	Martine Requourd	15			22,5
Approches communicationnelles de la culture	Nicolas Peyre	5			7,5
Approches socio-politiques des médias	Nicolas Tilli	20			30
Etude des publics	Sylvie Laval	6	14	1	23
Droit de l'information et de la communication	Nicolas Peyre	10	5	2	25
Droit de l'information et de la communication	Nicolas Tilli	10	5	2	25
<b>TOTAL Cours de L3 assurés par UT1</b>					<b>179</b>
<b>Cours de M1 assurés par UT3</b>					
<b>1er semestre</b>					
Théories contemporaines de la communication	Sylvie Bourdin	21			31,5
Epistémologie de la communication	Franck Bousquet	21			31,5
Méthodologie de recherche	Franck Bousquet	3	3,75	2	12
Communication publique	Marie-Gabrielle Suraud	18			27
<b>2ème semestre</b>					
Communication des organisations	Laurent Morillon	12			18
Méthodologie de recherche	Franck Bousquet	3	4,5	2	13,5
Mémoire pilotage	Franck Bousquet		7,5		7,5
Sémiologie	Caroline Courbière	18			27
<b>TOTAL Cours de M1 assurés par UT3</b>					<b>168</b>

Tableau 3 : Cours assurés par les enseignants de l'université Toulouse 1 sur le L3 Information-Communication, les autres étant assurés par l'université Toulouse 3.

Les cours assurés



**CONVENTION D'APPLICATION**  
**à la convention cadre liant**  
**l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**  
**et les établissements du site co-accrédités à délivrer**  
**les diplômes nationaux de master**

**Pour la mention de Master : *Information-Communication***

ENTRE :

UNIVERSITÉ FÉDÉRALE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES, 41, allées Jules Guesde - CS 61321 - 31013 TOULOUSE Cedex 6 représentée par son Président, Philippe RAIMBAULT, ci-après dénommée « **UFTMiP** »,

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER, 118 route de Narbonne 31062 TOULOUSE Cedex 9 représentée par son Président, Jean-Pierre VINEL ci-après dénommée « **UT3** »,

UNIVERSITÉ TOULOUSE I CAPITOLE, 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE Cedex 9 représentée par sa Présidente, Corinne MASCALA ci-après dénommée « **UT1** »,

**Etant préalablement rappelé :**

La présente convention s'inscrit en application de la convention cadre liant l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et les établissements du site co-accrédités à délivrer les diplômes nationaux de master signée entre les parties en juillet 2016.

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : Objet de la convention d'application**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités opérationnelles spécifiques de gestion et de mise en œuvre des parcours de formation au sein de la mention de Master : ***Information-Communication***. La convention précise également les dispositions spécifiques et les éventuelles dérogations exceptionnelles aux règles communes définies dans la convention cadre.

## ARTICLE 2 : Les formations concernées

L'ensemble des parcours-types (partagés ou non partagés) de la mention sont concernés et listés dans le tableau ci-dessous.

Parcours-type	Etablissement (s) co-accrédités et composantes/écoles impliqués dans la mise en œuvre	Etablissement (s) non co-accrédités mais impliqués dans la mise en œuvre
Communication et Territoires	UT1 UT3 – IUT A	
Communication et Culture Numérique	UT1 UT3 – IUT A	
Administration et Gestion de la Communication	UT1 UT3 – IUT A	
Administration et Gestion de la culture	UT1 UT3 – IUT A	

On entend dans la présente convention par « étudiants », l'ensemble incluant les étudiants inscrits en formation initiale (y/c en apprentissage), les stagiaires de la formation continue (y/c en contrat de professionnalisation), les auditeurs libres.

Les dispositions spécifiques relatives aux stagiaires de la formation continue et aux étudiants en alternance sont précisées dans la convention d'application à la convention cadre relative à la formation professionnelle.

## ARTICLE 3 : Pilotage de la mention et des années de formation du parcours type

### 3.1 – Responsable de parcours-type et référent de mention

L'ensemble des établissements concernés désigne les responsables de parcours-type de site, le référent de mention et met en place la commission pédagogique de mention, le conseil de perfectionnement de mention et pour chaque parcours-type dans le respect des règles définies dans la convention cadre.

Le référent de mention, et pour chaque parcours type, les noms du responsable de parcours type de site et des responsables locaux sont donnés en Annexe 1, tableau 1.

Pour chaque année de formation de chaque parcours type, sont précisés les établissements (composantes/écoles) opérant sur la dite année et le nom des responsables locaux de l'année, en Annexe 1 (tableau 2).

Dès lors que plusieurs établissements opèrent sur une même année d'un parcours type partagé, cette année sera dite partagée. Tous les parcours-types sont partagés puisqu'ayant la 1<sup>ère</sup> année commune ; seule cette année de M1 est une année partagée.

### 3.2 – Commission pédagogique

La commission pédagogique est composée :

- du référent de mention
- de tous les responsables locaux et de site du parcours-type

Elle est présidée par le référent de mention.

### 3.3 – Conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement est composé de :

- tous les membres de la commission pédagogique
- de deux représentants étudiants (un titulaire et un suppléant) par parcours type
- des représentants du monde socio-professionnel des secteurs de la communication publique, des agences de communication, de la culture, des collectivités territoriales et des médias.

## ARTICLE 4 : Gestion administrative et pédagogique des formations

### 4.1 - Inscription administrative des étudiants

#### 4.1.1 - Inscription principale des étudiants en formation initiale

Les règles qui définissent l'établissement d'inscription principale :

- Sur les années non partagées de parcours type, à savoir toutes les 2<sup>e</sup> années de parcours type, les étudiants s'inscrivent dans l'établissement opérant l'année (cf article 2).
- Sur l'année partagée qu'est la 1<sup>ère</sup> année, commune à tous les parcours types, l'inscription des étudiants est faite à l'Université Toulpouse 1.

#### 4.1.2 - Inscription secondaire des étudiants en formation initiale

Il est convenu pour l'ensemble des années partagées de la mention, que les étudiants seront inscrits, au moins à titre secondaire, dans tous les établissements impliqués dans la mise en œuvre de cette année.

#### 4.1.3 - Inscription des stagiaires en formation continue diplômante et qualifiante

Les règles d'inscription des stagiaires en formation continue diplômante et qualifiante sont celles définies dans la convention d'application « Formation Continue et Alternance ».

### 4.2 - Parcours-type partagés : structure et organisation des enseignements

L'arrêté de modalité de contrôle des connaissances précise pour chaque année partagée de la mention :

- l'établissement responsable de l'UE (éventuellement matière),
- le lieu où se déroulent les enseignements de cet élément,
- le type d'enseignement et la répartition (CM, TD, TP).

### 4.3 – Parcours-type partagés : gestion de la scolarité

Le tableau ci-dessous précise l'établissement qui prend en charge le secrétariat pédagogique du (des) parcours-type partagé(s).

Parcours-type partagé	Etablissement prenant en charge le secrétariat
Communication et Territoires	UT3
Communication et Culture Numérique	UT3
Administration et Gestion de la Communication	UT1
Administration et Gestion de la culture	UT1

Le secrétariat de la 1<sup>ère</sup> année est assuré par l'Université Toulouse 1.

Le secrétariat de parcours type partagé, en relation avec les secrétariats d'année, assume les fonctions suivantes :

- planification et gestion des enseignements
- suivi global académique et administratif des étudiants inscrits
- préparation des jurys

Chaque secrétariat publie les informations au sein de son système d'information.

#### **4.4 - Mise en œuvre financière des formations**

Les enseignants de l'établissement Toulouse 3 (respectivement de l'établissement Toulouse 1) impliqués dans les enseignements du Master 1 commun sont rémunérés par leur établissement d'origine au titre de la contribution dudit établissement au parcours partagé (voir annexe 2).

Dans les années non partagées de Master 2 les enseignants de l'établissement partenaire seront rémunérés par l'établissement porteur du parcours. De même les heures d'encadrements de mémoires et de projets tuteurés donnant lieu à rémunération seront prises en charge par l'université opérant la formation quelle que soit le parcours.

Au titre de l'équilibre, les universités Toulouse 1 et Toulouse 3 contribuent à un nombre d'heures équilibré entre Licence 3 et Master 1 (voir annexe 2).

En outre des cours sont mutualisés au niveau M2, entre parcours. Dans ce cas aussi les contributions prises en charge par les universités Toulouse 1 et Toulouse 3 sont équilibrés (voir annexe 3).

Pour les parcours-types partagés, au plus tard le jour de la rentrée, les établissements signataires s'engagent à mettre en place, pour l'ensemble de l'année universitaire ouverte, les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la convention

#### **4.5 - Organisation des jurys d'admission et de validation des études**

Le responsable de site de parcours type met en place, pour chaque année du parcours type, en collaboration avec les responsables locaux du parcours et les responsables locaux de l'année concernée (cf. tableau 1 et 2) :

- une pré commission d'admission dans l'année du parcours type partagé,
- un pré jury de validation des études, à la fin de l'année du parcours type partagé.

Le référent de mention met en place, en collaboration avec les responsables de parcours types

- une commission d'admission dite d'harmonisation qui s'appuiera sur les travaux des pré commissions,
- un jury de validation de la 1<sup>ère</sup> année et un jury de diplôme qui statuera sur la base des pré-jurys de validation des études d'année.

Les compositions de ces jurys (validation de la 1<sup>ère</sup> année et diplôme) et des commissions d'admission sont proposées aux chefs d'établissements concernés pour validation.

#### **4.6 - Edition du diplôme et du supplément au diplôme**

Le référent de mention propose une maquette commune de diplôme après consultation des différents responsables de parcours-type.

Chaque établissement accrédité sur la mention édite et délivre, pour l'ensemble des parcours types (partagé ou non) le diplôme de master et le supplément au diplôme aux étudiants inscrits dans l'établissement à titre principal.

## **ARTICLE 5 : Développement de l'alternance**

Conformément à la convention d'application « Formation Continue et Alternance » de la convention cadre, tous les parcours-type de la mention sont ouverts à la formation continue et « Communication et Territoires » et « Communication et culture numérique » sont ouverts à l'alternance.

*Cet article est amené à être complété ultérieurement après concertation des établissements*

## **ARTICLE 6 : Valorisation de la mention**

L'ensemble de l'offre de formation de la mention fait l'objet d'une valorisation commune sous la responsabilité du référent et du conseil pédagogique en concertation avec les services compétents des établissements et de l'UFTMP.

Les coûts de production des documents (papiers et électroniques) communs seront pris en charge de façon conjointe par les établissements co-accréditant.

## **ARTICLE 7 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet au 01 Septembre 2016 pour une durée de cinq (5) ans.

## **ARTICLE 8 : Modifications ultérieures de la convention**

Toute modification de la présente convention d'application fera l'objet d'un avenant signé par l'ensemble des chefs d'établissements. Les annexes à la présente convention pourront être revues chaque année universitaire.

## **ARTICLE 9: Dispositions générales**

Les établissements signataires s'efforceront de résoudre à l'amiable et de bonne foi les éventuels litiges ou différends qui pourraient surgir entre eux quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention d'application.

## **ARTICLE 10 : Résiliation**

L'un des établissements peut se retirer de la convention d'application. Il adresse pour ce faire aux autres chefs d'établissements signataires de la présente convention d'application une lettre recommandée avec accusé de réception au moins six (6) mois avant le début de la prochaine année universitaire. Ce retrait sera effectif à compter du début de l'année universitaire suivante, cet établissement devant respecter ses engagements notamment financiers et pédagogiques envers l'ensemble des autres parties concernées au titre de la présente convention, et ce jusqu'au terme de l'année universitaire en cours.

La présente convention peut être résiliée d'un commun accord de l'ensemble des signataires, acté au moins six (6) mois avant le début de la prochaine année universitaire, avec prise d'effet à compter du début de l'année universitaire concernée.

**Etabli en trois (3) exemplaires originaux,**

Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées  
Le Président  
M.

Université Toulouse III Paul Sabatier – UT3  
Le Président  
Jean-Pierre VINEL

Université Toulouse I Capitole – UT1  
La Présidente  
Corinne MASCALA

## ANNEXE 1

Réfèrent de mention (nom et établissement) : Franck Bousquet, Université Toulouse 3

Nom du parcours type partagé	Composantes/Ecoles opérant sur le parcours	Responsable de site du parcours type	Responsable local du parcours type par établissement
Communication et Territoires	UT3 UT1	<b>Franck Bousquet</b>	<b>Franck Bousquet</b> Sylvie Laval
Communication et Culture numérique	UT3 UT1	<b>Sylvie Bourdin</b>	<b>Sylvie Bourdin</b> Sylvie Laval
Administration et Gestion de la Communication	UT1	<b>Martine Regourd</b>	<b>Martine Regourd</b>
Administration et Gestion de la Culture	UT1	<b>Martine Regourd</b>	<b>Martine Regourd</b>

Tableau 1 : Liste des responsables de parcours types partagés dans la mention

Années de parcours type	Composantes opérant sur le parcours	Responsable local de l'année	Secrétariat d'établissement
1 <sup>ère</sup> année	<b>UT1</b> UT3-IUT A	<b>Sylvie Laval</b> Franck BOUSQUET	<b>UT1</b>
2 <sup>e</sup> année	<b>UT3-IUT A</b>	<b>Franck BOUSQUET</b>	<b>UT3-IUTA</b>

Tableau 2 .1 : Structure opérationnelle du parcours type partagé :  
**Communication et Territoires**  
(en gras, les entités coordinatrices pour chaque année)

Années de parcours type	Composantes opérant sur le parcours	Responsable local de l'année	Secrétariat d'établissement
1 <sup>ère</sup> année	<b>UT1</b> UT3-IUT A	<b>Sylvie Laval</b> Franck BOUSQUET	<b>UT1</b>
2 <sup>e</sup> année	<b>UT3-IUT A</b>	<b>Sylvie Bourdin</b>	<b>UT3-IUT A</b>

Tableau 2 .2 : Structure opérationnelle du parcours type partagé :  
**Communication et Culture numérique**  
(en gras, les entités coordinatrices pour chaque année)

Années de parcours type	Composantes opérant sur le parcours	Responsable local de l'année	Secrétariat d'établissement
1 <sup>ère</sup> année	<b>UT1</b> UT3-IUT A	<b>Sylvie Laval</b> Franck BOUSQUET	<b>UT1</b>
2 <sup>e</sup> année	<b>UT1</b>	<b>Martine Regourd</b>	<b>UT1</b>

Tableau 2 .3 : Structure opérationnelle du parcours type partagé :  
**Administration et Gestion de la Communication**  
(en gras, les entités coordinatrices pour chaque année)

Années de parcours type	Composantes opérant sur le parcours	Responsable local de l'année	Secrétariat d'établissement
1 <sup>ère</sup> année	<b>UT1</b> UT3-IUT A	<b>Sylvie Laval</b> Franck BOUSQUET	<b>UT1</b>
2 <sup>e</sup> année	<b>UT1</b>	<b>Martine Regourd</b>	<b>UT1</b>

Tableau 2 .4 : Structure opérationnelle du parcours type partagé :  
**Administration et Gestion de la Culture**  
(en gras, les entités coordinatrices pour chaque année)

## ANNEXE 2

### Tableau répertoriant les cours assurés par les enseignants de chaque université L3/M1

	2016-2017	CM	TD	Nbre groupe	Tot Eq TD
<b>Cours L3 assurés par UT1</b>					
<b>1er semestre</b>					
Communication et société CM	Sylvie Laval	20			30
Communication et société TD	Nicolas Peyre		8	2	16
<b>2ème semestre</b>					
Approches communicationnelles de la culture	Martine Regourd	15			22,5
Approches communicationnelles de la culture	Nicolas Peyre	5			7,5
Approches socio-politiques des médias	Nicolas Tilli	20			30
Etude des publics	Sylvie Laval	6	14	1	23
Droit de l'information et de la communication	Nicolas Peyre	10	5	2	25
Droit de l'information et de la communication	Nicolas Tilli	10	5	2	25
<b>TOTAL Cours de L3 assurés par UT1</b>					179
<b>Cours de M1 assurés par UT3</b>					
<b>1er semestre</b>					
Théories contemporaines de la communication	Sylvie Bourdin	21			31,5
Epistémologie de la communication	Franck Bousquet	21			31,5
Méthodologie de recherche	Franck Bousquet	3	3,75	2	12
Communication publique	Marie-Gabrielle Suraud	18			27
<b>2ème semestre</b>					
Communication des organisations	Laurent Morillon	12			18
Méthodologie de recherche	Franck Bousquet	3	4,5	2	13,5
Mémoire pilotage	Franck Bousquet		7,5		7,5
Sémiologie	Caroline Courbière	18			27
<b>TOTAL Cours de M1 assurés par UT3</b>					168

### ANNEXE 3

**Tableau répertoriant les cours communs assurés par les enseignants de chaque université dans les parcours M2**

	CM	Tot Eq TD
<b>Cours communs assurés par des enseignants d'UT1</b>		
Sponsoring et Mécénat	12	
Enjeux et usages de la communication numérique	12	
Propriété intellectuelle	12	
TOTAL		54
<b>Cours communs assurés par des enseignants d'UT3</b>		
Méthodologie de la recherche	18	
Théories de la communication	18	
TOTAL		54